

Aux représentants des médias

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de l'Université favorable à l'harmonisation des bourses d'études

Neuchâtel, le 27 mai 2015. Invité par la représentation des étudiant-e-s à examiner un éventuel soutien à l'initiative fédérale sur les bourses d'études, le Conseil de l'Université a majoritairement décidé de se prononcer en sa faveur. L'initiative veut confier à la Confédération la tâche d'harmoniser les critères et les montants octroyés dans les cantons.

Dans sa prise de position, le Conseil de l'Université relève l'importance de fournir aux étudiant-e-s provenant de familles à revenu modeste les moyens matériels suffisants, et plus étendus qu'actuellement, pour accéder aux formations supérieures de manière indiscriminée.

Bien que les Universités suisses soient de très bonne qualité tout en exigeant des taxes d'immatriculation raisonnables en comparaison internationale, la spécialisation des formations, principalement au niveau master, implique souvent de devoir quitter le domicile familial. Cette situation génère des coûts importants pour les familles. Pour celles qui ont un revenu modeste, une aide est nécessaire afin d'empêcher que leurs enfants doivent renoncer aux études supérieures. Il s'agit également d'éviter que les étudiant-e-s allongent inutilement leur cursus ou prétérissent leurs résultats parce qu'ils sont obligés de cumuler les heures de travail avec des emplois d'appoint.

Le Conseil de l'Université se plaît par ailleurs à relever les efforts déjà consentis par le Canton de Neuchâtel ces dernières années. Celui-ci a en effet d'ores et déjà adhéré à l'accord intercantonal visant à harmoniser les critères d'obtention de bourses avec ceux des 15 autres cantons actuellement signataires. Il n'en demeure pas moins que cet accord reste en retrait par rapport aux besoins et aux objectifs de l'initiative. C'est pourquoi elle mérite le soutien de la population suisse aux yeux d'une majorité du Conseil de l'Université.

La [composition du Conseil](#) réunit 10 membres externes, dont un président, nommés par le Conseil d'Etat et 9 membres de la communauté universitaire. Il a pour tâche principale de contrôler et soutenir la direction de l'Université.

Contact :

*Antoine Grandjean, président du Conseil de l'Université, antoine.grandjean@unine.ch
Tél. +41 32 544 79 79*

En savoir plus :

Composition du Conseil de l'Université : <http://www2.unine.ch/unine/page-30521.html>